

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BONZAC, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARQUEST, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

PRESENTS (10) : JL DARQUEST – G. BEGUIN – K. MUÑOZ – C. NEBOUT – A. IRDEL – D. BASSET – B. LACAZE – N. REYGADE – N. NOEL – P. FLORAS

EXCUSES (4) : JL. LETERME (pouvoir B. SEILLERY), J. BASSET, L. VIDAL, B. SEILLERY

ABSENTS (1) : LARAPIDIE Eric

Secrétaire de séance : REYGADE Nelly

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2025-06-01

APPEL D'OFFRE CONSULTATION AMENAGEMENT DE SECURITE RD 138 :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de sécurité de la RD 138 et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée à la société AZIMUT.

La consultation des entreprises a été lancée.

La société BOUIJAUD a remis l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de :

- 20 305.95 € HT ou 24 367.14 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

-ACCEPTE la proposition de la société BOUIJAUD pour un montant de 24 367.14 € TTC

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Les crédits seront inscrits au budget (article 2151, OP 102).

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION 2025-06-02

INVESTISSEMENT : MATERIEL INFORMATIQUE SECRETARIAT MAIRIE

Monsieur le Maire indique que suite à la maintenance annuelle qui est réalisée sur les postes informatiques de la mairie, il a été recommandé de changer la tour d'un des deux postes.

La société LINK IT a proposé un remplacement de poste fixe pour un montant de :

- 1 116.34 € HT ou 1 339.60 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

-ACCEPTE la proposition de la société LINK IT pour un montant de 1 339.60 € TTC

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement.

Les crédits seront inscrits au budget (article 2188).

Nombre de votants : 10

Votes POUR : 10

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

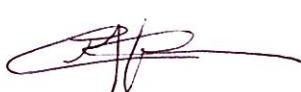
Questions diverses :

- Tarif cantine :
 - Au regard de la tarification en cours, des recettes et des charges prévisionnelles le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix des repas et de la garderie scolaire pour l'année 2025/2026.
 - Il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de la cantine
 - Il est décidé de ne pas augmenter les tardifs de la garderie
- Pont :
 - o Visio :
 - Programmation réunion publique
 - Prévision déconstruction du pont : en 2026 (3 mois de travaux prévus)
 - Etudes environnementale et technique pendant dans la déconstruction (2026 à 2027)
 - Reconstruction prévue 2028 : nature du pont à définir : pont suspendu – de 6 à 12 millions d'euros (2 ans de construction)
 - Mobilité : pistes piétons et voitures prévues, vélos non prévus
- Nouvel adressage :
 - o Rappel des différentes parutions
 - o Passage de l'info sur Panneau Pocket
- Infos :
 - o Information sur les groupes mails et panneau Pocket sur : le pont de Bonzac, la démarche d'adressage, l'école et les vélos CALI à faire
 - o Point Scooter : Nous n'avons pas d'information sur l'absence du Scooter
 - o Demande d'installation de vélos de la Cali : le point sera placé à la place du scooter : Prévision de 3 vélos : avis favorable donné par la Cali
 - o Jumelage Guîtres/Schladden : Le maire remercie le Président du Comité de jumelage G. Béguin pour son investissement et l'organisation mise en place lors de la venue des Allemands notamment à la salle des fêtes de Bonzac pour la réception officielle. Le retour général des participants est très positif.
 - o Echanges sur l'organisation de l'école :
 - Diplômes et qualifications des agents : CAP AEPE
 - Organisation du travail : Plannings détaillés heure par heure qui ont été ajustés, avec délégation du ménage à un prestataire
 - Evaluation des agents : par le Maire
 - Comment s'organise les temps de travail :
 - Le matin : 18 enfants de 7h15 à 8 h 20 : 1 personne
 - Le soir : 27 enfants 16h15 à 18h30 : 2 personnes
 - o Climat scolaire : Pas de retours négatifs de la part des parents ni lors des conseils d'école
 - o Le maire souhaite que les parents et les élus l'informent lors de dysfonctionnements au sein de l'école. Une rencontre entre l'équipe pédagogique et le personnel est prévue afin de faire le point et préparer la rentrée.

La séance est levée à 22h30

Le secrétaire de séance,

Nelly REYGADE



Le Maire,

Jean-Luc DARQUEST

